

## **Avertissement : Attention aux arnaques pour les nouvelles entreprises**

Suite à votre inscription en tant qu'exploitant agricole et à votre attribution d'un numéro SIRET, vous êtes susceptible de recevoir prochainement, dans votre boîte aux lettres, des formulaires publicitaires d'enregistrement **payant** à tel ou tel registre ou à tel ou tel annuaire. **Attention, ces propositions ne sont bien souvent pas obligatoires.**

Nous vous rappelons que seules les inscriptions au répertoire SIRENE tenu par l'INSEE et, en plus pour les sociétés, au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce, sont obligatoires. **Ces inscrip-**

**tions se font par l'intermédiaire de votre CFE et ne font pas l'objet d'un démarchage direct.**

**Surtout ne payez pas, ces sollicitations sont envoyées aux nouvelles entreprises et en fait, il s'agit d'arnaques.**

Nous vous invitons vivement à lire attentivement les clauses de ces documents pour vous assurer du caractère **non obligatoire** de ces imprimés.

**En cas de doute, n'hésitez pas à contacter la plateforme juridique au 08.99.70.10.90.**